

224C0317
FR0000065484-FS0149

27 février 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LECTRA SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 février 2024, la société de droit américain AIPCF VI LG Funding LP¹ (c/o American Industrial Partners, 450 Lexington Avenue, 40th Floor, New York, NY10075, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 février 2024², les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir 1 446 000 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 3,82% du capital et 3,80% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LECTRA SA hors marché.

¹ Contrôlée par la société AIPCF VI Gerber Holding LP.

² Il est précisé que le règlement-livraison est intervenu le 23 février 2024.

³ Sur la base d'un capital composé de 37 832 965 actions représentant 38 025 964 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.